

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH
 Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
 Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés :

- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN
- M. Joseph AMMANN absent excusé
- Mme Aurélie HEINRICH avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

6. AVENANT N°2 – MAITRISE D'ŒUVRE DE LA RESTAURATION DE LA GRANGE DIMIERE.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER.

La maîtrise d'œuvre de la restauration de la Grange dîmière a été confiée à l'ATELIER D'ARCHITECTURE JCBA SARL situé 3, rue Spielmann à 67 000 STRASBOURG par une délibération du 15 septembre 2020.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 12,5% du coût des travaux Hors taxes.

Les différents stades du projet et notamment les prestations qui ont été rajoutées ont fait évoluer le coût des travaux.

Date des délibérations	Coût estimatif des travaux HT	Montant MOE HT
21/09/2020	450 000 €	56 250,00 €
21/01/2022	754 500 €	94 312,50 €
16/09/2022	930 350,35 €	116 293,75 €
27/02/2024	1 040 312,11 €	127 842,09 €

A ce jour, la commune a réglé un montant de 105 013.26 € HT au titre des honoraires de maîtrise d'œuvre.

L'évolution des prestations retenues a fait augmenter le coût total des travaux HT à 1 040 312,11 €.

Publication sur le site
 internet de la commune
 le : 12/04/2024

L'avenant n°2, objet de la présente délibération s'élève à 11 548,34 € HT.

Le montant total des honoraires (incluant l'avenant n°1 et l'avenant n°2) s'élève à 127 842,09 € HT.

Le solde restant dû par la commune s'élève à 22 828,83 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'avenant n°2 de l'ATELIER D'ARCHITECTE JCBA d'un montant de 11 548,34 € HT.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE l'avenant** n°2 de l'ATELIER D'ARCHITECTE JCBA d'un montant de 11 548,34 € HT ainsi que le montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élevant à 127 842,09 € HT.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le (la) secrétaire de séance, M. Jérôme BERTIN,
Conseiller municipal

